



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 36654

Texte de la question

M Jacques Badet appelle l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du basson français et des musiciens professionnels ou amateurs qui en jouent. En effet, si l'ensemble de notre système pédagogique se développe à partir du basson français, le basson allemand tend, de plus en plus, à devenir l'instrument de référence. C'est ainsi que de récents concours de recrutement dans les opéras de Nice et de Lyon précisaient dans leur règlement que ces épreuves étaient réservées aux instrumentistes jouant le système allemand. Ne dit-on pas aussi que l'administration du futur opéra de la Bastille aurait annoncé son intention de n'utiliser que des bassons allemands. Il est clair, si cette situation devait se poursuivre, que tout un pan de la lutherie française disparaîtrait et que l'ensemble des instruments appartenant aux conservatoires et aux particuliers devraient être remplacés par des instruments d'importation. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour garantir la pérennité du basson français, élément du patrimoine national.

Données clés

Auteur : [M. Badet Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36654

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 655